



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C_20260618_08

BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE)

Rapporteur : Monsieur Marc DUBIEF,

Le 18 juin 2026 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 11 juin 2026 s'est réuni en session ordinaire au siège du SigerLy, allée Assia Djebar, salle Candela à Villeurbanne sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, *Président*.

Quorum : 34
Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon :* Jean-Michel ALLOIN, Abdeljalil BENYAHIA, Sylvie BLES-GAGNAIRE, Messaouda EL FALOUSSI, Jean-Luc FUGIT, Christophe GEOURJON, Christophe MARGUIN, Fabrice MATTEUCCI, Jérôme MOROGE, Virginie POULAIN ; *8 Communes hors territoire :* Bruno THUET (Brignais), Alexis GAILLARDIN (St Symphorien-d'Ozon) ; *57 communes :* Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Nicolas TOUTAIN (Cailloux-sur-Fontaines), Maxime VAN DER HAM (Charbonnières-les-Bains), Jacques GAILLARD (Corbas), Jean-Louis MAGOUTIER (Craponne), Sébastien FORTUNE (Dardilly), Françoise MAGNIN (Fontaines-St-Martin), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Serge GUGLIERMINA (Genay), Jean-Yves LE GOUILL (Irigny), François GAY (Limonest), Christian DUCARRE (Meyzieu), Radomir TRIFUNOVIC (Mions), Gilles VALOUR (La Mulatière), Olivier NOTTON (Neuville-sur-Saône), Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Michel GUINARD (St Cyr-au-Mt-d'Or), Philippe GONNAND (St Genis-les-Ollières), Stéphane PEILLET (St Priest), Miguel PYRAM (Sathonay-Camp), Priscillien TAMBUZZO (Solaize), Michel OUIILLON (Tassin-la-Demi-Lune), Malika KHELLADI (Vaulx-en-Velin), Jacques VINCE (Villeurbanne).

Suppléants : *Métropole de Lyon :* Jean-Paul BURNIER ; *8 Communes hors territoire :* Denis DUBOIS (Chaponost), Roberto CANAL (Millery) ; *57 communes :* François DURANCE (Fleurieu-sur-Saône), Brigitte LIEVRE (Champagne-au-Mt-d'Or), Jean-Pierre BARLET (Montanay), Eric BULCKAERT (St Romain-au-Mt-d'Or).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Jean-Philippe JAL (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Jérôme MOROGE (Métropole de Lyon)
Jérémy BREAUD (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Marc DUBIEF (Bron)
Isabelle MAINAND (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Jean-Emmanuel ALLOIN (Métropole de Lyon)
Julien GUIGUET (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Stéphane PEILLET (St Priest)
Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Abdeljalil BENYAHIA (Métropole de Lyon)
Max VINCENT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à François GAY (Limonest)
Jean-Pierre BOHÉ (Feyzin) donne pouvoir à Jean-Luc FUGIT (Métropole de Lyon)
Pierre BARRELLON (Ste-Foy-lès-Lyon) donne pouvoir à Michel OUIILLON (Tassin-la-Demi-Lune)

Cécile ENNAJEM (La Tour de Salvagny) donne pouvoir à Christophe GEOURGON (Métropole de Lyon)
Claire RENOUPREZ (Vourles) donne pouvoir à Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite)

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe GEOURJON (Métropole de Lyon)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-06-25-00003 en date du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLY ;

Vu la délibération n° C-2024-02-14/02 adoptant le rapport d'orientation budgétaire présenté en séance du Comité syndical du 14 février 2024 ;

Vu la délibération n° C-2024-03-20/08 adoptant le budget primitif 2024 lors du Comité syndical du 20 mars 2024 ;

Vu la délibération n° C-2024-09-25/04 adoptant la décision modificative n°1 lors du Comité syndical du 25 septembre 2024 ;

Vu la délibération n° C-2024-11-27/07 adoptant la décision modificative n°2 lors du Comité syndical du 27 novembre 2024 ;

Considérant qu'après avoir examiné les comptes administratifs 2025, le Comité syndical doit statuer sur l'affectation des résultats de fonctionnement 2025 des deux budgets ci après présentés ;

Considérant la clôture du budget annexe des Installations Photovoltaïques au 31 décembre 2025 et sa reprise au sein du Budget principal au 1^{er} janvier 2026 ;

Considérant qu'à la clôture de l'exercice 2025, les résultats s'établissent ainsi :

- Résultat du Budget Principal :

Section de Fonctionnement	Montant
Recettes de fonctionnement (A)	52 628 547,67 €
Dépenses de fonctionnement (B)	31 724 449,81 €
Résultat propre 2025 (C = A – B)	20 904 097,76 €
Excédent de fonctionnement reporté 2024 (D)	3 758 589,37 €
Résultat global fonctionnement 2025 (E = D + C)	24 662 687,13 €

Section d'Investissement	
Recettes d'investissement (F)	32 613 699,03 €
Dépenses d'investissement (G)	39 011 252,82 €
Résultat propre 2025 (H= F- G)	-6 397 553,79 €
Déficit Investissement reporté 2024 (I)	-12 028 034,73 €
Solde d'exécution section investissement 2025 (J = H + I)	-18 425 588,52 €
RAR 2025	-801 304,68 €
Besoin de financement de la section d'investissement 2025 (M = J + L - K)	-19 226 893,20 €
Résultat fonctionnement reporté sur 2026 (N = E - M)	5 435 793,93 €

- Résultat du Budget annexe des Installations Photovoltaïques :

Section de Fonctionnement	Montant
Recettes de fonctionnement (A)	128 486,86 €
Dépenses de fonctionnement (B)	124 942,89 €
Résultat propre 2025 (C = A - B)	3 543,97 €
Excédent de fonctionnement reporté 2024 (D)	7 696,87 €
Résultat global fonctionnement reporté sur 2026 (E = D + C)	11 240,84 €
Section d'Investissement	
Recettes d'investissement (F)	152 587,19 €
Dépenses d'investissement (G)	103 752,80 €
Résultat propre 2025 (H= F- G)	48 834,39 €
Excédent d'Investissement reporté 2024 (I)	35 429,07 €
Solde d'exécution reporté section investissement 2026 (J = H + I)	84 263,46 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Marc DUBIEF,

Le Comité syndical :

REPORTE le solde d'exécution d'investissement ligne codifiée D 001 **pour les deux budgets** pour **18 341 325,06 €** au Budget Supplémentaire 2026 du Budget Principal ;

AFFECTE le résultat de fonctionnement comme suit au Budget supplémentaire 2026 du Budget principal :

- en réserve d'investissement **recette du compte 1068** pour **19 142 629,74 €**,

- en report de fonctionnement ligne codifiée R 002 « résultat de fonctionnement reporté » des deux budgets pour **5 531 298,23 €**.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Villeurbanne, le 23 juin 2026
Le Président du SIGERLY,
Jérôme MOROGE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.